

SOCIÉTÉ AUGUSTIN BARRUEL

√ CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES

SUR LA PÉNÉTRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

DE LA RÉVOLUTION DANS LE CHRISTIANISME

√ Courrier : 62, Rue Sala 69002 LYON

(cette adresse n'est plus actuelle – NDE)



L'AFFAIRE DES ESSÉNIENS	3
L'ABBÉ PROYART, ÉMULE ET CONTEMPORAIN DE BARRUEL	25
CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE L'HERMÉTISME – II	39
1890/1940 : CINQUANTE ANS DE LUTTE ANTIMAÇONNIQUE	63
INTRODUCTION HISTORIQUE À L'ÉTUDE DE L'ŒCUMÉNISME – II	85

SOMMAIRE N° 8

— 1981 —

L'AFFAIRE DES ESSÉNIENS

Les moyens mis en œuvre dans la lutte anti-chrétienne sont divers et parfois apparemment opposés : c'est ainsi qu'à la critique rationaliste qui sévissait depuis la Renaissance, et surtout depuis le XVII^e siècle, s'est ajoutée, au XIX^e siècle, une nouvelle forme de critique issue de l'histoire comparée des religions, née à cette époque.

Dans cette optique, le Christianisme s'est trouvé accusé tantôt d'être une religion différente des autres et contraire à la religiosité naturelle de l'homme, tantôt, à l'inverse, d'être la simple copie de formes préexistantes : ce fut là, entre autres, la thèse de Renan, thèse en l'air sans preuves.

Or, précisément, la découverte, en 1947, à Qumran, sur les bords de la Mer Morte, d'une masse de documents datant du premier siècle après Jésus-Christ put laisser penser que ces preuves étaient enfin fournies. Toute une école d'historiens et d'exégètes s'est alors chargée de faire croire que la cause était entendue, alors que les textes montrent à l'évidence qu'il n'en est rien.

Erreur excusable... ou manœuvre de mauvaise foi sur fond de malhonnêteté intellectuelle, telle se présente "l'affaire des Esséniens" qui sera traitée en deux articles successifs de ce bulletin.

Lorsqu'on eut commencé à publier et commenter les pierriers manuscrits de la Mer Morte, des hypothèses multiples furent alors proposées. Une seule fut enfin acceptée et imposée à tout : la bibliothèque essénienne cachée en 70 après Jésus-Christ au moment de la prise de Jérusalem par

Titus ; ainsi était renforcée l'affirmation de Renan dans son "*Histoire du Peuple d'Israël*".

M. DUPONT-SOMMER y renvoie explicitement dans ses "*Aperçus préliminaires*". Il écrit : « *Déjà d'éminents historiens avaient reconnu dans l'Essénisme un avant-goût du Christianisme ; cette formule est de Renan, de même que celle-ci : le Christianisme est un Essénisme qui a largement réussi... Le vieux maître hésitait à affirmer entre l'Essénisme et le Christianisme un commerce direct... Tout dans l'Alliance nouvelle juive annonce et prépare la nouvelle Alliance Chrétienne... Le Maître galiléen apparaît, à bien des égards, comme une étonnante réincarnation du Maître de Justice. Comme lui, il prêcha, etc...* ». « *Toutes ces similitudes constituent un ensemble presque hallucinant...* » et cette affirmation péremptoire d'une hypothèse sans fondement : « *Partout où la ressemblance invite à penser à un emprunt, l'emprunt fut fait par le Christianisme* ».

Voilà qui est clair. *Le choix de cette hypothèse essénienne est bien destinée à confirmer Renan et à détruire l'originalité du Christianisme.*

Quelques religieux manifestèrent alors de bien légitimes, quoique timides, inquiétudes : « *affirmations massives* » déclare le P. BONSIIVEN, « *assertions déconcertantes* » dit le P. DANIELOU, qui ajoute : « *considérations quelque peu révolutionnaires que l'on est heureux de voir atténuer dans son nouveau livre* ».

En effet, dans ses "Nouveaux Aperçus", M. DUPONT-SOMMER se montre plus prudent dans l'expression de sa pensée. Sans doute, mais la pensée reste la même, et il est bien vrai que, si la thèse du Maître de Justice est maintenue, le Christ paraîtra toujours cette « *étonnante réincarnation* » dont il est parlé.

On peut atténuer l'expression de sa pensée sans modifier l'impression qui restera dans l'esprit à l'examen de l'hypothèse maintenue.

D'après la thèse officielle, telle qu'elle est exposée par DUPONT-SOMMER, il aurait existé *entre le début du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ et jusqu'à la chute de Jérusalem en 70*, une communauté juive, dite des Esséniens, communauté monastique ayant sa maison-mère à Qumran et ses "prieux-rés" dispersés en Palestine ou ailleurs, pratiquant un culte non sanglant, refusant le culte du Temple à Jérusalem, persécutée par le Grand-Prêtre et les Juifs orthodoxes, fondée au début du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ, par un juif pieux, appelé le « *Maître de Justice* », puis dispersée par les Romains au moment de la prise de Jérusalem en 70, et ayant eu le temps avant cette dispersion de cacher sa bibliothèque dans des grottes.

Voilà la thèse. Or, elle fait vraiment dire aux manuscrits découverts à Qumran toute une histoire qu'ils ne contiennent pas.

oOo

En face de cette thèse, plaçons les textes. Cela fait peu de choses : un texte de Philon d'Alexandrie, deux textes de Flavius Josèphe et une compilation de Pline l'Ancien. C'est tout pour les Esséniens. Plus les manuscrits du Désert de Juda et une lettre du patriarche Timothée du VII^e siècle.

a) Philon d'Alexandrie : Nous savons peu de choses sur sa vie. Il participa à une délégation juive envoyée auprès de l'Empereur Caligula pour défendre la communauté juive. Les membres de la communauté qu'il présente s'appellent entre eux « *les Saints* ». Il a trouvé, dit-il, commode de traduire en grec "Εδδαῖοι"

ou "Εδδηννοι", d'où l'expression les Esséniens. Il décrit avec sympathie leurs mœurs, il énumère leurs vertus. Il ne les connaît d'ailleurs que par ouï-dire. Son témoignage est de seconde main. Il ne parle ni de monastère, ni de moines vivant dans des grottes, ni de Maître de Justice. *Il décrit une communauté existant de son temps, vers le milieu du 1^{er} siècle après Jésus-Christ*. Point c'est tout. C'est peu. On retiendra le nom qu'ils se donnent : "Les Saints".

b) Le témoignage de Flavius Josèphe est infiniment plus précis. Il n'a pas seulement entendu parler de la communauté, il s'est mis à l'école d'un Essénien, Bannus ; il fut un néophyte pendant un an. Il les a donc connus d'assez près. Son expérience de la communauté est donc plus précise. Cependant il ne fut jamais admis au repas rituel et il quitta Bannus. Que nous apprend-il ? On donne au néophyte qui demande son adhésion dans la communauté une hachette (nous y reviendrons), une ceinture et un vêtement de lin blanc. Ce vêtement est réservé pour la cérémonie du repas, "ὡς ζεῖρας", dit-il, comme une robe sacrée est ôtée à la sortie. Il s'agit donc bien d'une cérémonie liturgique et non pas d'un repas conventuel, comme on veut le dire. Les néophytes n'y sont pas admis et avant de participer pleinement à la vie de la communauté, ils doivent prêter un serment de garder secrets les rites de la cérémonie. Les néophytes, dit-il, sont empêchés d'approcher des "objets du culte" (τῇ διαίτῃ), en aucun cas, ils ne reçoivent la nourriture avec les anciens. Avant de participer au repas commun, ils doivent jurer de vénérer Dieu, de ne jamais haïr ni l'injuste, ni l'adversaire, mais de prier pour eux, d'assister tous les croyants, etc. Lui-même, Josèphe, n'a pas prêté ce serment et il décrit assez vaguement une cérémonie sacrée, à laquelle il n'a pas participé.

c) Les Manuscrits du Désert de Juda : Si l'on retient la thèse qu'ils sont les manuels de la Communauté décrite par Philon et Flavius Josèphe, ils nous donnent des renseignements de premier ordre, qui ne sont pas en contradiction avec les précédents, mais qui les complètent très heureusement.

Nous apprenons par eux que les membres de la Communauté s'appellent toujours les « *Saints* » ou les « *hommes de Sainteté* », mais aussi les « *Élus* », les « *pauvres* » (*Ebionim*) — l'expression se retrouve aussi bien dans le commentaire d'Habacuc que dans les autres manuscrits — et surtout les « *fils du Juste* » (*bene sedec*). Ils sont les disciples d'un Maître juste (*more sedec*) en qui ils doivent avoir foi et dont ils doivent écouter la parole s'ils veulent obtenir le pardon de leurs péchés et donc le salut. Ce Maître juste est aussi l'Oint de Dieu ; il n'est pas prophète, mais il "interprète" (?) tous les prophètes. Nous savons aussi qu'il a été persécuté par le Grand Prêtre qui voulait le mettre à mort, qu'il a été enlevé du milieu de ses disciples, etc. La description de la cérémonie du repas correspond à celle de Flavius Josèphe, presque mot pour mot.

d) Le texte de Pline l'Ancien est une compilation quelconque qui précise seulement l'emplacement d'une communauté essénienne au nord d'Engaddi. Mais il faut bien remettre ce texte à sa place, les autres sources ne parlant pas d'un monastère et de fidèles, mais de petites communautés dispersées de partout en Palestine et ailleurs, en grand nombre. (1)

¹ Il est curieux de constater les efforts désespérés entrepris par M. DUPONT-SOMMER pour traduire l'expression "au-dessus d'Engaddi" par "au nord d'Engaddi". Il veut ainsi faire coïncider le séjour des Esséniens avec l'emplacement de Qumran. Alors que les textes sur les communautés esséniennes les présentent comme dispersées en Palestine et surtout dans les Monts de Juda entre Jérusalem, Hébron et Engaddi, où l'on a trouvé de nombreuses grottes de solitaires et où s'installèrent par la suite les moines chrétiens de "Mar Saba". Le besoin d'exposer une thèse prématu-

e) L'emplacement du Khirbet Qumran comprend un cimetière de mille tombes environ et un ensemble de bâtiments de dimensions relativement modestes. Il est difficile d'y voir la disposition d'un monastère dont les moines auraient vécu dans les grottes de la falaise voisine. Del Medico, Serrouya et d'autres retiennent l'idée que ces grottes étaient des "*genizoth*" où l'on déposait les manuscrits sacrés raturés ou rendus impurs par un certain nombre de défauts. Nous savons que *ces manuscrits ont été déposés au cours du 1^{er} Siècle après Jésus-Christ*, dans des jarres ordinaires, de la forme de celles qui étaient en usage couramment à cette époque, au dire du P. de Vaux, corrigeant une première affirmation erronée, dans laquelle il affirmait que le dépôt était antérieur d'un siècle. (1)

Comment se fait-il donc qu'à partir de tels documents, on en soit arrivé à *cette thèse officielle*, telle qu'elle est présentée aujourd'hui par la plupart des auteurs qui se sont penchés sur le problème ? *Il faut, pour l'accepter, mettre entre parenthèses et laisser sans reprises les questions les plus fondamentales*. Ce sont ces questions que nous allons essayer d'élucider. Puis nous nous efforcerons d'attirer l'at-

rée aboutit ainsi à fausser la traduction d'un texte sans vraie nécessité.

¹ "Je me suis trompé en attribuant les jarres des manuscrits à l'époque préromaine. Elles sont d'un bon siècle plus tardives. Je me suis trompé aussi en disant que ces jarres avaient été spécialement fabriquées en vue du dépôt des manuscrits : elles étaient un modèle courant de la poterie domestique. Enfin les fragments de marmite, de cruchette et de lampes trouvés dans la grotte sont de la même époque que les jarres. Cela ne préjuge pas de la date des manuscrits qui peuvent être plus anciens, mais cela est décisif pour la date du dépôt : il a été fait au cours du premier siècle de notre ère." (P. de Vaux).

Voilà un bel exemple d'humble franchise.

tention des chercheurs sur quelques points intéressants qui sont restés dans l'ombre.

1° Tout ce que nous savons de cette "secte" (?) s'applique à une communauté existant vers le milieu du premier siècle après Jésus-Christ, sans plus. *Rien, absolument rien, dans les renseignements que nous possédons, ne peut permettre de supposer l'existence d'Esséniens fondés un siècle avant Jésus-Christ* par un Maître de Justice ayant vécu à l'époque maccabéenne.

L'Abbé Michel a écrit un gros ouvrage sur le "Maître de Justice". Il part donc à sa recherche. Les renseignements qu'il nous fournit sont bien incapables de nous présenter le "*more sedec*" dont il s'agit dans les manuscrits. Après avoir éliminé plusieurs hypothèses, il retient celle d'Onias III, grand prêtre expulsé par un usurpateur et assassiné. Il suppose que ce personnage serait à l'origine des "Hassidim" ou "Assidéens" (les pieux) ; mais cette supposition reste bien incertaine et il ne connaît pas de liens nécessaires entre l'homme et la secte.

Or, nous savons que les "*h'assidims*" furent des juifs pieux, qui abandonnèrent Jérusalem, pour rester fidèles à la loi de Moïse au moment où les Séleucides voulaient y imposer leurs cultes païens ; nous savons que Mathathias et les Maccabées se sont levés du milieu de ces pieux juifs ; nous savons qu'ils sont les précurseurs des Pharisiens, stricts observateurs de la loi. Sur Onias III nous ne savons pas grand-chose. Voilà qui est singulièrement inadéquat à la question posée. Un esprit exigeant ne peut se satisfaire de considérations aussi hésitantes.

2° Il y a entre les manuscrits de Qumran et les notices de Philon et de Josèphe, une différence considérable :

Philon et Josèphe décrivent les "Esséniens" comme une secte juive parmi d'autres, entre les Pharisiens et les Sadducéens. Or, les manuscrits nous présentent tout autre chose. Les Pharisiens et les Sadducéens sont des Juifs, fidèles à la loi de Moïse, membres du Peuple d'Israël, partici-

pant "à part entière" à la vie de la communauté et se distinguant du commun du peuple par des prétentions intellectuelles, des accentuations données à certains caractères de la religion juive, les uns plus stricts dans l'observation de la loi, les autres plus larges, mais vivant ensemble et constituant un seul peuple, le Peuple d'Israël.

Les membres de la Communauté de Qumran constituent un peuple à part, complètement séparé d'Israël, refusant le culte du Temple, l'autorité du Grand Prêtre, ainsi que celle du Sanhédrin, refusant le contact avec les autres juifs déclarés « *infidèles* », vivant en communautés séparées du reste du peuple, souvent loin des grands centres.

Ils ont signé une "Nouvelle Alliance", donc une alliance distincte de celle de Moïse, ils vivent "au pays de Damas", c'est-à-dire en exil, parfois "au désert", c'est-à-dire loin du peuple juif. Ils disposent de leurs lois, leurs juges, leurs tribunaux. Voilà ce que Philon ne pouvait savoir et ce que Josèphe pressent.

On n'a pas assez remarqué, en effet, que le peuple juif vit en régime théocratique, que l'autorité politique et judiciaire est exercée par l'autorité religieuse, que l'occupant romain a respecté cette autorité et refusé de se substituer à elle. On n'a pas compris qu'une Communauté juive, en refusant l'autorité religieuse, se privait du même coup de toute organisation sociale, judiciaire, politique, échappait donc à tout droit public. Il lui fallait donc reconstituer un code de lois, des tribunaux, des sanctions etc. Enfin s'organiser politiquement. Or, c'est ce que le "*Manuel de Discipline*" nous présente : on a dit que ces "sectaires" (?) étaient stricts observateurs de la loi de Moïse, rigides observateurs des observances légales, etc. Or, la vérité est bien autre : en fait de respect de la loi mosaïque, ils en prennent à leur aise, ils rejettent les sacrifices sanglants, le culte du temple, ils utilisent leur calendrier liturgique, ils pratiquent le célibat en grand et la communauté des biens. Voilà qui les obligeait donc à rédiger de nouvelles lois adaptées à leur nouveau mode de vie, à constituer une nouvelle autorité politique et

judiciaire, distincte de l'autorité religieuse, celle des "mebe-qger" ou "surveillants" à côté de celle des "prêtres".

Et cette nouvelle structure sociale provoquée par les nécessités d'une dissidence religieuse a donné naissance à un phénomène bien vu par Flavius Josèphe. Le membre de la communauté, rejeté par une excommunication, se retrouve complètement isolé, privé de tout droit. « *Le rejeté (ἀποβλητεις) va à une mort épouvantable* ». Bien évidemment, il ne peut s'adresser à personne pour réclamer son droit, certainement pas à l'ancienne autorité juive qui le considère comme un renégat et qu'il a lui-même rejetée. Ni, non plus, à l'autorité romaine qui se refusait. Voyez la réponse du proconsul Gallion à Saint Paul : « *S'il s'agissait d'une injustice ou d'un grave méfait, je vous écouterai ; mais si c'est un litige doctrinal sur des mots et sur votre loi, c'est vous que cela regarde ; je me refuse en cette matière.* » De même, le tribun Lysias au gouverneur Félix : « *J'ai voulu savoir au juste ce dont on l'accusait (Saint Paul) et je l'ai fait comparaître devant le Grand Conseil (= le Sanhédrin). J'ai trouvé qu'on l'incriminait à propos de questions relatives à leur loi, mais sans aucun grief qui méritât la mort ou la prison* ».

Il faut donc trouver dans les textes de l'époque, autres que ceux-là, l'existence d'une telle communauté, juive par ses origines, mais constituant un Peuple nouveau. Personne n'a présenté de tels textes.

3° On n'a pas assez remarqué aussi, on a même rejeté d'un revers de main cette objection qui me paraît considérable.

L'existence des Esséniens est passée sous un silence total par les Évangiles, les Actes des Apôtres, les Épîtres, enfin par tout le Nouveau Testament. Mieux encore, il n'en est fait nulle mention parmi tous les écrivains ecclésiastiques pendant les premiers siècles de la vie de l'Église. Le premier Père de l'Église qui en fait mention est Saint Jérôme qui présente les *Therapeutae* de Philon comme des

moines chrétiens, puis les Esséniens comme une secte hérétique. Or, ce sont des mentions bien tardives et trop éloignées des événements racontés pour être absolument sûres.

Quant au silence de la première génération chrétienne, il est proprement inconcevable. Comment donc ? Il aurait existé, à côté des premiers disciples du Christ, d'autres juifs pieux, employant à peu près le même langage, enseignant la même doctrine, utilisant même des "expressions identiques", telles celles que le Père Daniélou a énumérées et expliquées longuement et ils n'en auraient rien su ? Il n'y aurait pas eu entre les uns et les autres des controverses, des demandes d'explication, comme il y en eut entre les disciples du Christ et ceux de Jean-Baptiste ? « *Maître, vous dites que... Mais le "Maître de Justice" dit que... ou a dit que... Êtes-vous un nouveau prophète ?... Êtes-vous le Maître de Justice revenu parmi nous ? etc.* » Après la mort du Christ, les apôtres devaient mettre en garde les autres fidèles contre des sectaires dont l'enseignement était très voisin du leur, mais pouvait contenir à leurs yeux des erreurs dont il fallait les prémunir. Or, ils ne l'ont jamais fait. Mieux, même : quand des juifs demandaient le baptême ils devaient manifester qu'ils rejetaient les erreurs des Pharisiens et des Sadducéens, mais on ne parlait pas des Esséniens.

Ce silence total des textes chrétiens trouve une explication toute simple, si l'on admet que les "Esséniens", ces « *Saints* », ces « *Pauvres* » de Dieu, ces « *Fils du Juste* », ce sont eux-mêmes les premiers chrétiens. C'est la seule explication vraiment adéquate à la difficulté. Elle la résoud parfaitement. Voyez d'ailleurs leur propre langage : Jésus-Christ, c'est le « *Juste* ». Saint Pierre le dit au temple : « *Vous avez renié le Saint et le Juste* ». Saint Étienne : « *Ils ont massacré ceux qui prédisaient la venue du Juste, que vous, maintenant, vous avez livré et assassiné* ». Les fidèles du Juste, ce sont les "Saints". Ananie répond au Seigneur : « *Seigneur, j'ai entendu dire de beaucoup de gens tout le mal que cet homme (= Saul) a fait aux Saints de Jérusalem et se tournant vers Saul : "Le Dieu de nos pères t'a prédestiné à*

TABLE DES MATIÈRES

L'AFFAIRE DES ESSÉNIENS.....	3
L'ABBÉ PROYART, ÉMULE ET CONTEMPORAIN DE BARRUEL	25
CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DE L'HERMÉTISME – II	39
LE PÈRE CRÉATEUR DES HERMÉTISTES.....	41
AGENNĒTOS – L'INENGENDRÉ	42
LE SECOND DIEU	44
L'OGDOADE.....	46
LE PANTHÉISME HERMÉTIQUE	48
LES TRENTE SIX DÉCANS.....	50
LES DOUZE BOURREAUX.....	52
LA RÉINCARNATION ET L'APOTHÉOSE.....	53
LES CONFRÉRIES HERMÉTIQUES.....	56
L'OPINION DES PÈRES DE L'ÉGLISE	59
PRÉCURSEURS OUBLIÉS.....	63
CINQUANTE ANS DE LUTTE ANTIMAÇONNIQUE :	
1890-1940	63
LES LIGUES.....	64
ÉCRIVAINS ET JOURNALISTES.....	65

INTRODUCTION HISTORIQUE À L'ÉTUDE DE L'ŒCUMÉNISME — II —	85
L'ÉVENTAIL DES SECTES PROTESTANTES DE LA RÉFORME À LA RÉVOLUTION.....	85
LUTHER ET CARLSTADT.....	90
LUTHER ET ZWINGLE	92
ZWINGLE ET LES ANABAPTISTES	94
LES ANABAPTISTES	95
L'ORGANISATION RÉFORMÉE.....	98
L'EXPANSION DES RÉFORMES	103
LA REFORME EN ANGLETERRE	105
LES RÉVEILS AUX 17 ^e ET 18 ^e SIÈCLES	109
L'ILLUMINISME ET LES SECTES MYSTIQUES	116

© Éditions ACRF, 2021
50 AVE DES CAILLOLS
13012 MARSEILLE

12 euros TTC

"Imprimé en U.E."

Nouvelle Édition 2021
ISBN 978-2-37752-063-3